

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00164

Numéro SIREN : 907 652 234

Nom ou dénomination : 3D MINIS FACTORY

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt 2092



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE

11 AVR. 2024

SALON-DE-PROVENCE

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le

01/05/2021

et clos le

31/12/2022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL 3D MINIS FACTORY

Adresse du siège social:

224 route des Oliviers

SIRET

90765223400021

Mél:

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL LE GERANT.

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

136

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE SOC

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

SARL N CONSEILS 65, rue de Verdun
5160 CHATEL ST GERMAIN Tél: 06-03-95-38-31

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date:

Lieu:

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire

Signature :

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

3D Minis factory Sarl
224 Route des Oliviers
13580 La Fare les Oliviers
0678217331
contact@3dminis-factory.com
SIRET 90765223400010

Déclaration pour la période : 01/05/2021 au 31/12/2022

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	224 route des Oliviers	Ville	LA FARE LES OLIVIERS
Code postal	13580	Pays	FRANCE

II - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	136	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	-----	----------------------------	--

III - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE 50C

IV - AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SARL	Nom et prénom ou dénomination	N CONSEILS
Numéro, type et nom de voie	65, rue de Verdun		
Code postal	57160	Ville	CHATEL SAINT GERMAIN
N° téléphone	0603953831	Pays	FRANCE

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



I - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	18 709	2 986	15 723
TOTAL I (5)	18 709	2 986	15 723
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	4 383		4 383
Disponibilités	1 942		1 942
TOTAL II	6 325		6 325
TOTAL GENERAL (I + II)	25 034	2 986	22 048

II - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	136
TOTAL I	1 136
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	650
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	20 262
TOTAL III	20 912
TOTAL GENERAL (I + II + III)	22 048

ANNEXES

(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	18 709
----------------------------------	--	--------

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		112 825
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		31 214
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				144 039
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				58 503
Autres charges externes				94 718
Impôts, taxes et versements assimilés				196
dont TP/CFE, CVAE				196
Dotations aux amortissements				2 986
Total des charges d'exploitation (II)				156 403
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-12 364
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)			12 500
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				136

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	136	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	136	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	136	

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

- IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers		245		245	
Autres immobilisations corporelles		18 464		18 464	
TOTAL rubrique I		18 709		18 709	

- AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers		41		41
Autres immobilisations corporelles		2 945		2 945
TOTAL rubrique II		2 986		2 986

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale

Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

			0,00
Effectif moyen du personnel	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		144 039
	TOTAL 1	144 039

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		58 503
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		78 718
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		16 000
	TOTAL 3	153 221

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)		-9 182
--	--	--------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE		0
-------------------------------------	--	---

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M		
	Nom et prénom	FRUMY GASPARD	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	45	Pourcentage de détention	45,00%
	Date de naissance	16/02/1986	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	38700	Commune de naissance	LA TRONCHE
	Numéro, type et nom de voie	21, rue Sainte Anne de Baraban		
	Code postal	69003	Ville	LYON
		Pays	FRANCE	
2	Titre	M		
	Nom et prénom	NARDELLI BENJAMIN	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	45	Pourcentage de détention	45,00%
	Date de naissance	21/02/1979	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	13100	Commune de naissance	AIX EN PROVENCE
	Numéro, type et nom de voie	224 route des Oliviers		
	Code postal	13580	Ville	LA FARE LES OLIVIERS
		Pays	FRANCE	
3	Titre	M		
	Nom et prénom	NICOLAS OLIVIER	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	4	Pourcentage de détention	4,00%
	Date de naissance	04/05/1967	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	57000	Commune de naissance	METZ
	Numéro, type et nom de voie	65, rue de Verdun		
	Code postal	57160	Ville	CHATEL SAINT GERMAIN
		Pays	FRANCE	

4

Nom et prénom	MARTIN DORIAN	Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions	6	Pourcentage de détention	6,00%
Date de naissance	27/09/1989	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	38000	Commune de naissance	GRENOBLE
Numéro, type et nom de voie	106, rue Abbé Grégoire		
Code postal	38000	Ville	GRENOBLE
Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



ANNEXE 01/05/2021 - 31/12/2022

	Produites	Non Produites
Règles et méthodes comptables, Faits caractéristiques		
Règles et méthodes comptables	X	
Faits caractéristiques		NEANT
Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat		
Actif immobilisé et actif circulant		
Frais d'Etablissement		NEANT
Frais de recherche		NEANT
Fonds commercial		NEANT
Actif immobilisé	X	
Echéances des créances	NS	
Provision de l'actif circulant		NEANT
Détail des comptes de régularisation - Actif		
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	X	
Charges à répartir		NEANT
Primes de remboursement d'emprunts		NEANT
Capitaux propres et dettes		
Capital social - Actions ou parts sociales	X	
Provisions		NEANT
Echéances des dettes	X	
Détail des comptes de régularisation - Passif		
Charges à payer et produits constatés d'avance	X	
Ecart de conversion - Actif et Passif		NEANT
Engagements financiers et autres informations		
Opérations de crédit-bail		NEANT
Engagements financiers		
Engagements donnés		NEANT
Engagements reçus		NEANT
Dettes garanties par des sûretés réelles		NEANT
Filiales et participations		NEANT
Autres informations		NEANT

NS : non significatif

SARL 3D MINIS FACTORY
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 224 ROUTE DES OLIVIERS
13580 LA FARE LES OLIVIERS
RCS de SALON de PROVENCE 907652234
SIRET 90765223400010

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05/04/2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice ouvert le 01/05/2021 et clos le 31/12/2022, prend acte du fait que le compte de résultat, le bilan et l'annexe ont été établis selon les normes du plan comptable révisé.

Elle approuve le rapport de gestion et les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes de gestion se soldant par un gain comptable de 136 € avant imputation des déficits antérieurs.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Gain de l'exercice :	136 €
déficit antérieur :	€

à affecter :

- au compte réserves légales :	100 €
- au compte report à nouveau :	36 €
- au compte courant d'Associés :	

Total égal au gain	136 €
--------------------	-------

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué cette année.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, sur les convocations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de l'abandon de créances jusqu'à retour à meilleure fortune fait par Monsieur NARDELLI Benjamin d'un montant de 6 250 € et par Monsieur FRUMY Gaspard d'un montant également de 6 250 €.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités et autres.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS

Le 05/04/2023

Le gérant : M. NARDELLI Benjamin


3D Minis factory Sarl
224 Route des Oliviers
13580 La Fare les Oliviers
0678217331
contact@3dminis-factory.com
SIRET 90765223400010

SARL 3D MINIS FACTORY
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 224 ROUTE DES OLIVIERS
13580 LA FARE LES OLIVIERS
RCS de SALON de PROVENCE 907652234
SIRET 90765223400010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/04/2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois
Le cinq avril à 12 heures,
Au siège social,

Les associés de la SARL 3D MINIS FACTORY, au capital de 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur NARDELLI Benjamin, gérant associé.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur NARDELLI Benjamin, propriétaire de 45 parts
- Monsieur FRUMY Gaspard, propriétaire de 45 parts
- Monsieur MARTIN Dorian, propriétaire de 6 parts
- Monsieur NICOLAS Olivier, propriétaire de 4 parts

Total des parts présentes ou représentées 100 parts.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

GF
BN
ol dm

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31/12/2022
- examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice : quitus à la gérance
- affectation des résultats de l'exercice
- approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- questions diverses

Il dépose devant l'assemblée et met à disposition de ces membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe simplifiée de l'exercice social clos le 31/12/2022
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 et qu'il énumère ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice ouvert le 01/05/2021 et clos le 31/12/2022 prend acte du fait que le compte de résultat, le bilan et l'annexe ont été établis selon les normes du plan comptable révisé.

Elle approuve le rapport de gestion et les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes de gestion se soldant par un gain comptable de 136 € avant imputation des déficits antérieurs.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

GF
BN

on dm

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- gain de l'exercice	136 €
- auquel il y a lieu de retrancher les déficits antérieurs	€
- soit au total	136 €
à affecter :	
- au compte réserves légales	100 €
- le solde au compte report à nouveau	36 €
- compte courant d'Associés	0 €
total égal au gain	136 €

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué cette année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pris pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour la gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

BN GF ON
dmm

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de l'abandon de créances jusqu'à retour à meilleure fortune fait par Monsieur NARDELLI Benjamin d'un montant de 6 250 € et par Monsieur FRUMY Gaspard pour un montant également de 6 250 €.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Gaspard FRUMY


M. NICOLAS Olivier


Benjamin NARDELLI

Dorian MARTIN
Martin D.
